

## CONSEIL MUNICIPAL du 27 août 2018

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni le lundi 27 août 2018 à 18h30, en séance publique, sous la présidence de Denis MERVILLE, Maire, Conseiller Départemental.

**Etaient présents :** Mesdames Marie-Claire BARREE, Karine VERDIER et Isabelle GOURVIL, et Messieurs Christian LECLERC, Philippe CHAMPION, Frédéric PETIGNY et Philippe BANVILLE.

**Absents excusés :** Monsieur Jean-Pierre THIBAUT, excusé et Madame Anne-Marie RECHER (pouvoir à M. BANVILLE), Messieurs Gérard JOURNO (pouvoir à M. PETIGNY) et Sébastien LECALIER, excusé et Madame Clarence LEGALLAIS (pouvoir à M. LECLERC).

Madame Isabelle GOURVIL a été élue Secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 10 juillet 2018 est approuvé, à l'unanimité.

### I. INFORMATIONS COMMUNICATIONS

- Monsieur le Maire adresse ses félicitations aux 3 médaillés du travail. Une manifestation sera organisée pour l'occasion, elle sera groupée avec celle organisée pour le fleurissement de la commune.
- Un pot sera également organisé pour l'accueil des nouveaux enseignants ainsi que l'accueil et le départ de différents agents au sein des services administratifs et techniques de la commune.
- Les fournitures scolaires ont été distribuées aux collégiens.
- Une visite de l'Eglise est organisée le dimanche 7 octobre 2018 de 14h à 18h par Caux Estuaire.
- Le remplacement des lampes d'éclairage public par de la led tel que prévu au budget primitif 2018 est programmé pour la fin d'année.
- La réception des travaux de rénovation énergétique de l'école a eu lieu. Le Conseil Municipal souhaite mettre en avant la qualité des travaux réalisés.
- Concernant les travaux de voirie prévus au BP 2018 (rue de la Forge et chemin du Héroboc), l'entreprise COLAS a été retenue suite à l'ouverture des plis du 16 juillet 2018.
- Les courriers de remerciements des associations qui ont perçu une subvention sont lus.
- Un point est fait sur le projet de communauté urbaine.
- Quelques questions sont posées sur la conduite à tenir en matière de compteurs LINKY. M. le Maire appelle chacun à être vigilant sur la qualification des prestataires sous-traitants.
- La prochaine commission loisirs aura lieu lundi 10 septembre 2018 à 18h30 pour programmer les manifestations de fin d'année.
- L'attribution des colis des anciens est maintenue sur inscription, comme l'an passé.

### II. PRÉSENTATION DES RAPPORTS ANNUELS

Monsieur le Maire présente les rapports annuels 2017 :

- Du délégataire (Véolia) concernant la gestion du service de l'eau et de l'assainissement,
- De la Communauté de Communes Caux Estuaire sur le prix et l'élimination du service public d'élimination des déchets,
- De l'Agence Régionale de Santé (ARS) sur la qualité de l'eau,
- Du SEVEDE sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets.

Il en donne les principaux éléments et souligne notamment la très bonne qualité de l'eau indiquée par l'ARS.

En outre, depuis la pose d'un décanteur en amont de la lagune, il est constaté la présence de lingettes en nombre dans le système d'assainissement. Monsieur le Maire appelle chacun à une prise de conscience pour éviter les désagréments causés par ces déchets et leurs conséquences néfastes sur l'environnement.

### **III. TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'EGLISE – 2EME TRANCHE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, comme prévu dans le programme initial, il convient de lancer une seconde tranche de travaux de restauration sur l'Eglise Saint Maclou, inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.

Ainsi, après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- VALIDE l'offre globale proposée par TERH Monuments Historiques, d'un montant HT de 89 824€, comme étant la plus avantageuse.
- ACCEPTE le devis présenté par Bureau VERITAS pour la mission CSPS, d'un montant HT de 1 450€.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 au contrat de l'architecte Marie CARON, d'un montant HT de 7 524€.
- PREND ACTE que le montant total de l'opération s'élève à 98 798€ HT.
- AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à l'obtention des demandes de subventions.

### **IV. INTEGRATION DES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC – ROUTE DE L'EGLISE ET ROUTE DES SPORTS – PROGRAMME 2016 – DECISION MODIFICATIVE N°2**

Les travaux d'électrification sur ces voies sont terminés, il convient donc de modifier le budget en conséquence pour les intégrer dans le patrimoine communal. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

### **V. FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT 2018**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec le Département de la Seine-Maritime, une convention de contribution financière au Fonds de Solidarité Logement 2018. Cette participation est calculée sur un montant de 0.76€ par habitant.

## **VI. FONDS DE CONCOURS DE FONCTIONNEMENT 2018**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide :

- de demander le versement du fonds de concours de fonctionnement d'un montant de 7 585€ en vue du financement des dépenses de fonctionnement liées à l'école pour un montant de 16 013.80€.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

## **VII. CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser la commune à adhérer au contrat groupe proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et d'autoriser le Maire ou son représentant à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

## **VIII. CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT SUITE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique territorial pour effectuer les missions exposées ci-dessus suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35/35<sup>ème</sup>, à compter du 4 septembre 2018 jusqu'au 31 décembre 2018.

\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, Le Conseil Municipal se sépare à 20h50.